Réseau Lexicologie, terminologie, traduction

Association internationale sans but lucratif

c/o Centre de recherche en linguistique appliquée TERMISTI Institut supérieur de traducteurs et interprètes - Haute École de Bruxelles 34, rue Joseph Hazard - B-1180 Bruxelles - Belgique

contact@reseau-ltt.net Téléphone: + 32.2.340.12.87

Télécopie: +32.2.346.21.34 N° d'entreprise : 841.715.025



Chambéry, le 6 janvier 2017

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 3 février 2017 qui se tiendra à 14 h au Laboratoire LDI (Université Paris 13 - Campus Villetaneuse - 99, avenue Jean-Baptiste Clément -93430 Villetaneuse - France).

ORDRE DU JOUR

Le Président propose l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du mardi 17 mai 2016
- 2. Rapport du président pour l'exercice social 2016
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social 2016, après rapport du trésorier et des commissaires aux comptes. Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017.
- 4. Affectation du résultat
- 5. Décharge aux administrateurs
- 6. Renouvellement éventuel du conseil d'administration (art. 29 des statuts)
- 7. Élection éventuelle du Bureau (art. 32 des statuts)
- 8. Fixation de la cotisation 2017
- 9. Projets en cours : bourses doctorales LTT, actes de Strasbourg et de Dakar, site internet.
- 10. Nouveaux projets
- 11. Approbation du budget pour l'exercice social commençant le 1er janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017
- 12. Choix de la date et du lieu de l'assemblée générale 2018 (art. 21)
- 13. Divers

Toute demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour devra être adressée avant le 1er février 2017 avec demande d'accusé de réception à l'adresse contact@reseau-ltt.net

Pour mémoire : « L'assemblée générale se compose de tous les membres. Seuls les membres effectifs ont droit de vote ; ils disposent d'une voix. Chaque membre effectif est représenté par une personne physique, appelée délégué. Chaque délégué pourra disposer d'un suppléant nommé aussi par le membre. » (extrait de l'article 16 des statuts)

Le Secrétaire général

Mathieu Mangeot-Nagata